

Entrelacs

La municipalité d'Entrelacs est localisée à l'extrémité sud-ouest de la MRC de Matawinie et se situe à moins d'une heure de route de Montréal (Municipalité d'Entrelacs, 2008). De par sa situation géographique, la municipalité d'Entrelacs occupe une position charnière entre les régions des Laurentides et de Lanaudière. D'ailleurs, la variation projetée entre 2020 et 2041 de la population dans la municipalité est de -2,6 % selon l'ISQ (2021). La carte 4.3 permet de localiser la municipalité et de situer les ZFPD qui sont identifiées.

La principale richesse de la municipalité, et ce qui lui confère son caractère distinctif, est la qualité de son milieu naturel. La préservation des lacs et des cours d'eau, des territoires boisés et du caractère naturel du milieu est l'un des points d'ancrage du plan d'urbanisme révisé (Municipalité d'Entrelacs, 2008). La municipalité est donc favorable à un développement durable et à ce que la protection des ressources environnementales demeure une priorité.

Hors du périmètre d'urbanisation

Les ZFPD retrouvées à l'extérieur du périmètre d'urbanisation totalisent une superficie d'environ 415 ha (carte 4.3), alors que les milieux humides de priorité 1, 2 et 3 compris dans ces zones recouvrent 9 % de la superficie totale (environ 38 ha). L'objectif de conservation de 99,5 % des milieux humides et hydriques à l'extérieur du périmètre d'urbanisation implique théoriquement une perte potentielle de 0,2 ha de milieux humides.

Périmètre d'urbanisation

Le village occupe une position relativement centrale dans l'espace dominé par la villégiature. Il regroupe les commerces et les services institutionnels desservant la population (Municipalité d'Entrelacs, 2008). Le noyau urbain du village regroupait environ 70 habitations en 2008.

Trois milieux humides sont retrouvés dans les ZFPD du périmètre d'urbanisation d'Entrelacs. Ils sont tous adjacents et se concentrent au nord-est du périmètre d'urbanisation. Il s'agit d'une tourbière boisée, d'une tourbière ouverte et d'un marécage. Ils ont tous obtenu le premier ordre de priorité pour la conservation lors de l'étape 3 du PRMHH (Groupe DDM, 2021b). En effet, ces milieux humides contribuent à réduire l'intensité des inondations, en plus d'être localisés à proximité d'une zone inondable. Ils sont donc une zone tampon entre la zone inondable et le milieu urbain. Ils réduisent aussi l'impact des inondations sur le reste de l'UGA31 (rivière Jean-Venne), à l'intérieur de laquelle la régulation du niveau de l'eau est un enjeu, puisque des bâtiments sont vulnérables aux inondations. Ils permettent aussi de filtrer la pollution provenant du périmètre d'urbanisation avant que celle-ci n'atteigne le milieu hydrique.

Selon les orientations de la municipalité, la grande affectation du périmètre d'urbanisation comprend et concentre la présence des commerces et des services utilisés par les citoyens. D'ailleurs, compte tenu de l'importance du chemin d'Entrelacs dans la hiérarchie locale du réseau routier, la municipalité favorise la localisation des usages commerciaux en bordure de cet axe de circulation (Municipalité d'Entrelacs, 2008). Selon le SADR de la MRC de Matawinie et les réponses de la municipalité au sondage, un projet domiciliaire de 5,4 ha pourrait voir le jour dans la partie sud-ouest du périmètre d'urbanisation et démontrera l'effort de densification au cœur du noyau villageois (MRC de Matawinie, 2018). Selon la municipalité, des milieux humides auraient été observés dans ce secteur, mais aucun milieu humide n'a été identifié dans le portrait du territoire, selon les données disponibles. Une caractérisation écologique sera nécessaire. Le SADR indique aussi que les 3,4 ha considérés comme réellement disponibles (en excluant les contraintes

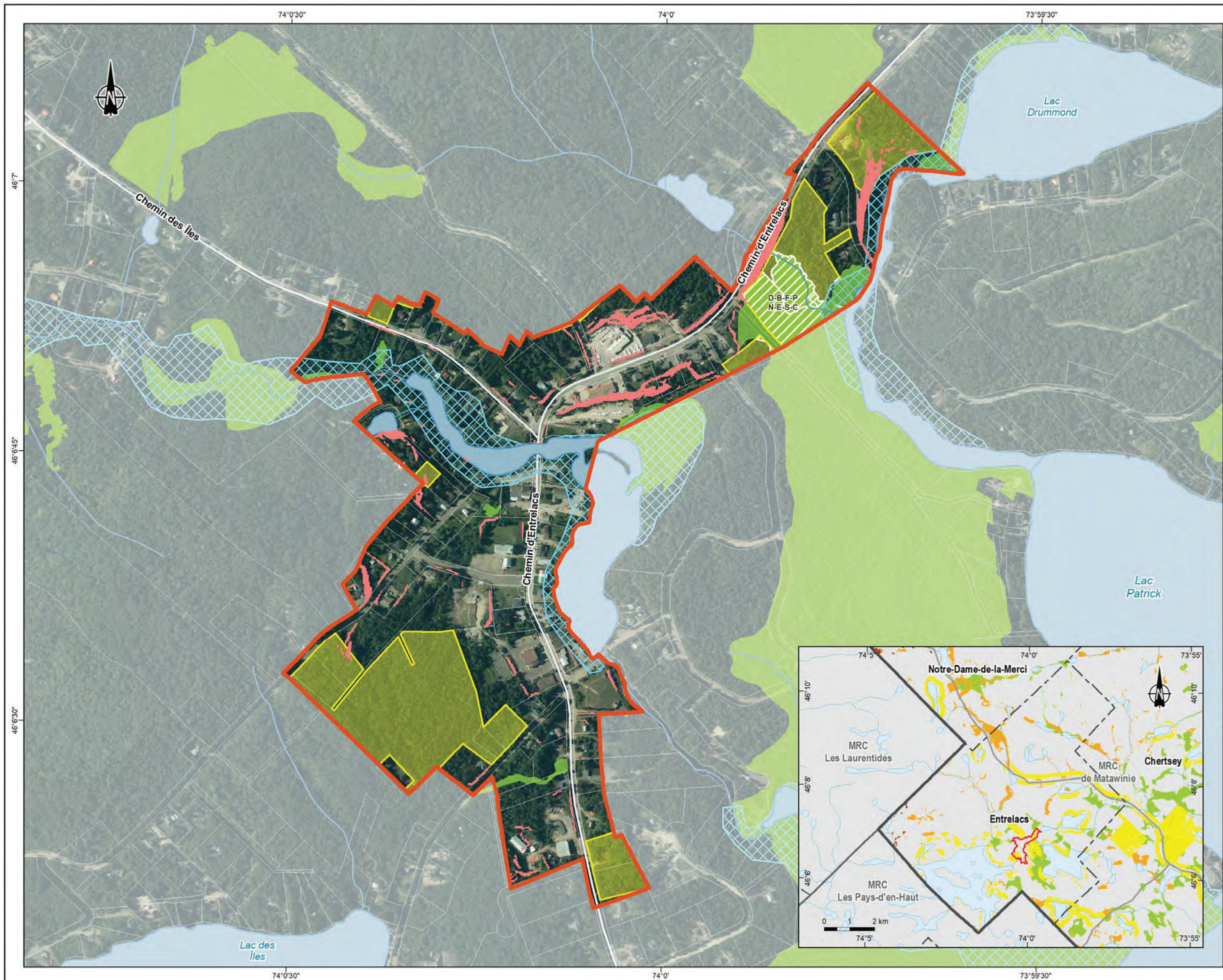
naturelles) sont amplement suffisants pour répondre aux besoins résidentiels, commerciaux et industriels sur le territoire.

Toutefois, la densification du périmètre d'urbanisation est limitée considérant qu'il n'est pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout (Municipalité d'Entrelacs, 2008 ; MRC de Matawinie, 2018). Avant de densifier le périmètre d'urbanisation, des études devront démontrer que la capacité en approvisionnement en eau potable est suffisante pour répondre aux besoins des résidents (Municipalité d'Entrelacs, 2008).

Plus de statistiques quantitatives quant aux choix de conservation sont présentées au tableau 4.3.

Tableau 4.3 Choix de conservation dans les zones à fort potentiel de développement dans le périmètre d'urbanisation d'Entrelacs

MHH dans les zones à fort potentiel de développement	
Superficie brute des zones à fort potentiel de développement (ha)	11
Nombre de milieux humides dans ces zones	3
Superficie des milieux humides dans ces zones (ha)	1
Proportion de milieux humides dans ces zones (%)	9
Superficie maximale nette disponible au développement sans les contraintes naturelles (milieux humides ; ha)	10
Résultat de la séquence éviter-minimiser	
Nombre de milieux humides visés par l'évitement	3
Nombre de milieux humides visés par la minimisation des impacts	0
Nombre de milieux humides visés pour du développement	0



- Limite du périmètre urbain
- Limite municipale
- Zone à fort potentiel de développement

MILIEUX HYDRIQUES

- Plan d'eau
- Cours d'eau
- Zone inondable

MILIEUX HUMIDES

PRIORITÉS DE CONSERVATION

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3

CHOIX DE CONSERVATION

- Conservation
- Minimisation
- Restauration
- Perte anticipée

À noter que les milieux humides affichés sont estimés selon une photointerprétation, ainsi que selon la topographie du terrain (LIDAR). Une validation sur le terrain de la présence de ces milieux humides est essentielle avant tout projet de développement.

FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX HUMIDES

- D Conservation de la diversité biologique
- B Brise-vent naturel et écran solaire
- F Filtre contre la pollution
- P Qualité du paysage
- N Régulation du niveau de l'eau
- E Rempart contre l'érosion
- S Rétention des sédiments
- C Séquestration du carbone

AUTRE CONTRAINTES NATURELLES

- Pente forte de plus de 30%



Plan régional des milieux humides et hydriques MRC de Matawinie

Choix de conservation des MHH dans les zones à fort potentiel de développement du périmètre d'urbanisation d'Entrelacs

Sources :
Photographie aérienne : © Gouvernement du Québec, MERN Québec
MRC de Matawinie, 2021

Projet : 20-1507
Fichier : 20-1507_C4-3_dd_Entrelacs_engagement_2022-04-08.mxd

0 50 100 m
Projection MTM, fuseau 8, NAD83 (SCRS)



Avril 2022

Carte 4.3